



L'Écho de Barkmere – Mai 2020

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 9 mai 2020 :

- En raison de la pandémie de Covid-19 et par décret du gouvernement du Québec, notre réunion du conseil municipal s'est tenue à huis-clos et par vidéo-conférence. Le gouvernement demande toutefois maintenant d'enregistrer la réunion et de la rendre publique. Au courant de la semaine prochaine, nous mettrons le lien pour regarder ladite réunion sur notre site web au www.barkmere.ca .
- Le gouvernement du Québec a décidé de permettre à nouveau certains déplacements entre les régions, en particulier pour les propriétaires de résidences secondaires depuis lundi le 4 mai. Nous allons donc commencer à voir nos résidents revenir à leur chalet. Le maire rappelle que les règles de distanciations sociales doivent continuer de s'appliquer : pas de rassemblements ou fêtes dans les chalets (donc les membres d'une même résidence seulement), distance de deux mètres à maintenir avec les autres, se laver les mains fréquemment. De plus, comme les villégiateurs proviennent souvent de zones où le virus s'est propagé davantage, il demande d'éviter au maximum les contacts avec la population locale.
- L'Hôtel de Ville sera maintenant ouvert, avec des restrictions (une personne à la fois, distanciation à respecter). Par contre, le Centre communautaire et les toilettes publiques demeurent fermées par ordre de la Santé publique. Le service de décontamination des embarcations est en place et obligatoire, encore une fois avec des règles à respecter. Également, nous demandons à la population de respecter la règle **d'une famille par quai durant le débarquement et embarquement.**

- Nous avons appris le décès le mois dernier d'un ancien résident de Barkmere, le docteur John Whitehead, qui avait son chalet sur le chemin Duncan, maintenant propriété de Robert Ciricillo. M. Whitehead était arrivé à Barkmere en 1963. Il est décédé à la résidence Herron de Dorval, son décès causé directement ou indirectement par la Covid-19. Le maire demande au Conseil de tenir une minute de silence à sa mémoire.
- Le maire nous informe qu'une décision a été rendue par la Cour Suprême du Canada dans la cause de Lac-Tremblant-Nord, au sujet de l'enclave pour les résidences et terrains en bordure d'un lac navigable, comme le Lac des Écorces <https://canliiconnects.org/en/cases/2019qcca1718>. La Cour Suprême a refusé d'entendre l'appel, et donc la décision de la Cour d'Appel du Québec est maintenue et finale. Personne ne peut maintenant se dire enclavé au sens du Code Civil du Québec, lorsque la propriété est en bordure d'un lac navigable et que la municipalité considère que ce lac constitue la voie d'accès vers ces propriétés, comme le précise le plan d'urbanisme de la Ville de Barkmere. Ceci aura une incidence certaine sur le procès contre la Ville, puisque les défendeurs ne peuvent exiger d'être désenclavés par un chemin, alors qu'ils ne sont pas enclavés en premier lieu. Le maire rappelle que l'objectif de la Ville dans ce dossier n'est pas directement lié à la question de l'enclave, mais bien à l'application de sa réglementation sur les chemins construits sur son territoire.
- Le maire a reçu une question par courriel, à savoir s'il était possible de savoir les résultats du sondage qui a circulé il y a quelques mois et si on envisageait d'installer une ou des bornes de recharge à haute efficacité (pour véhicules électriques), et s'il était envisageable d'avoir un abri à motos. M. Trépanier nous informe que le sondage est présentement en compilation, et les résultats devraient être connus avant l'été. L'administration travaille avec des fournisseurs pour obtenir des soumissions pour l'installation de bornes électriques, qui seront installées fort probablement près du garage municipal. Ce ne seront toutefois pas des bornes à recharges ultra-rapides qui sont beaucoup trop onéreuses. Les détails sur les frais et la méthode d'utilisation sont encore à déterminer. En ce qui a trait au projet d'abris à motos, il fera partie des considérations lors de la préparation des plans de réaménagement de la zone du débarcadère et de la marina. Nous savons que c'est un besoin qui doit être adressé plus convenablement que d'utiliser l'abri pour personnes près des quais. Ce sera également le cas pour d'autres demandes, comme l'aménagement d'un endroit pour la baignade dans cette zone pour nos résidents qui ne sont pas en bordure du Lac.

- La ville informe les citoyens que, pour ceux qui ont payé leur taxe en 3 versements, le chèque postdaté au 1^{er} juin ne sera encaissé que le 1^{er} août et le chèque postdaté au 1^{er} août ne sera encaissé que le 1^{er} octobre (soit 2 mois plus tard, tel qu'adopté par le règlement 256-1 aujourd'hui). Les intérêts sur les retards de paiement ne seront encourus qu'à partir du 1^{er} octobre cette année et les pénalités ne débuteront que le 1^{er} novembre 2020.
- Depuis quelques années, le conseil travaille à protéger l'eau du lac et à cette fin nous voulons protéger la région autour de la source du lac en amont de la Baie Silver, notamment toute la région marécageuse qui filtre l'eau à la tête du lac et les terrains adjacents. Dans le cadre d'un projet futur de **conservation** de cette zone de la plus haute importance écologique, il nous a été suggéré par Conservation Nature Canada de réaliser d'abord une étude sur le terrain afin de quantifier les espèces animales, végétales et l'écologie de cette zone fragile. A cette fin, la ville a résolu d'embaucher Mme Kim Marineau, biologiste, qui va réaliser cette étude sur le terrain au courant de l'année.
- M. Jake Chadwick nous informe que le laboratoire du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) qui analyse l'eau du lac est fermé pour le moment. Également le programme conjoint avec l'APLÉ que nous faisons chaque année du RSVL (Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs) pour prendre des échantillons d'eau au cours de l'été est également mis sur la glace pour le moment.
- Le maire informe les citoyens que la ville est à la recherche d'un gestionnaire de projet pour reconfigurer la zone du débarcadère et de la marina. Si vous connaissez quelqu'un, prière d'aviser le directeur général au dq@barkmere.ca

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.

Photo du lac prise le 28 avril (on voit encore la glace):



Ville de / Town of

BARKMERE

199 ch. Barkmere road

Barkmere, QC J0T 1A0

Tel : 819-681-3374

communications@barkmere.ca

